

**COMPTES RENDUS DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LUNDI 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 25 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison du Temps Libre, en session ordinaire, sous la présidence de Dominique **FOREST**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI** Anita, **BARREAU** Dany, **BRÉBION** Jeanne-Marie **CLÉMOT** Isabelle, **DESLANDES** Véronique (arrivée à 19h18), **DUCOS** Véronique, **LE TENNIER** Valérie, **LODI** Aude, **OURY** Cécile, Messieurs **BINET** Patrice, **BLOT** Michel, **CAYE** François-Guillaume, **COUÉ** Philippe, **DAVINROY** Gérard, **DELEPIERRE** Laurent, **DULONG** Jean-Jacques, **FOREST** Dominique, **KÉRÉBEL** Philippe, **PERRAULT** Jérôme.

Absent excusé : -

Absent :

Convocation du 15 janvier 2021	Date d'affichage : sous huitaine
Nombre de conseillers en exercice : <b>19</b>	Secrétaire de séance : <b>KÉRÉBEL</b> Philippe
Nombre de conseillers présents : <b>19</b>	Nombre de procurations : <b>0</b>

Procuration : -

**2021-01****Adoption du dernier compte-rendu**




Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier Conseil Municipal (21 décembre 2020).

**2021-02****Agrandissement du groupe scolaire  
Demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'agrandissement du groupe scolaire.

La procédure de sélection de l'architecte est en cours après un appel d'offres auprès de 3 candidats.

Il présente l'avant-projet détaillé à savoir :

-  Descriptif de l'opération,
-  Plans des travaux,
-  Coût estimé : **620 542 € HT**

et propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation de cette opération et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

2021-03

### **Finances Communales Ouverture de crédits**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

- ✚ 17 000 € à l'article 16411 afin de rembourser le capital du prêt du Crédit Agricole n°00069491180 pour 16 507,65 € (crédits insuffisants sur exercice 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette ouverture de crédits.

2021-04

### **Finances Communales Indemnités du Maire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-60 du 20 juillet 2020 qui fixait le montant des indemnités des Élus Communaux.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de 5 Adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des Élus Locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 2 119 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire ne peut dépasser 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints en exercice ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de voter une indemnité pour l'exercice du mandat de Conseiller Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe le taux des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 :

Nom - Prénom	Fonction	Indice retenu	Taux appliqué	Montant mensuel
FOREST Dominique	Maire	Indice brut terminal	43,85 %	1 705,50 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2021-05

## **Finances Communales**

### **Versement d'un fonds de concours pour l'opération de raccordement au réseau communal du lotissement du Petit Louet**

#### **Opération n°EP308-20-131**

**VU** l'article L.5212-26 du CGCT,

**VU** la délibération du Comité syndical du SIÉML en vigueur décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

#### **ARTICLE 1**

La Commune de Saint Melaine sur Aubance, par délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIÉML pour l'opération suivante :

**EP308.20.131** : « raccordement au réseau communal du lotissement du Petit Louet »

Montant de la dépense : 1 418,25 € HT

Taux du fonds de concours : 75 %

Montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 1 063,69 € HT

Les crédits sont prévus au budget primitif 2021 de la Commune (article 204172)

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

#### **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### **ARTICLE 3**

Le Président du SIÉML, le Maire de la Commune de SAINT MELAINE SUR AUBANCE et le Comptable de la Commune de SAINT MELAINE SUR AUBANCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance**  
**Rapport annuel 2019 pour l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire commente le rapport 2019 sur le service public d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 040 habitants pour 6 015 abonnés contre 6 027 en 2018 (clients). Dans le cadre d'un contrat, « Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux » assure les prestations de dépollution, réseau, relèvement et gestion de la clientèle.

Le patrimoine du service est constitué de :

- ✚ 139,14 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées (134,33 km en 2018),
- ✚ 98 ouvrages permettent la maîtrise des déversements des effluents au milieu naturel par temps de pluie,
- ✚ 28 installations de dépollution.

### **L'essentiel de l'année 2019 :**

Le nombre de clients en 2019 est de 6 015 contre 6 027 lors de l'exercice précédent soit une baisse de 0,2 %.

Les volumes traités sont en hausse : 561 701 m<sup>3</sup> contre 559 948 m<sup>3</sup> en 2018 (soit + 0,31 %).

L'ensemble des effluents traités respecte les normes de rejet.

Les installations qui n'auraient pas eu de bilan de fonctionnement en 2019 seront contrôlées en 2020.

La situation administrative relative au traitement des boues est conforme (plan d'épandage et qualité des boues).

Le rapport complet (qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal) est consultable en Mairie. Pour info, le coût d'exploitation 2019 s'élève à 567 726 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide DE DONNER ACTE du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance pour le service public d'assainissement collectif.

## **Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance**

### **Rapport annuel 2019 pour l'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire commente le rapport 2019 sur le service public d'assainissement non collectif.

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'habitants desservis est de 7228 sur un total de 19 258 pour le territoire.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert) est de 37,53 % au 31 décembre 2018 (35,84 % en 2018).

La Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance assure le service d'assainissement non collectif pour les foyers non raccordés aux réseaux collectifs des communes.

La Collectivité assume les prérogatives d'autorité organisatrice et s'assure que le service est rendu au niveau requis pour les usagers. Le parc assainissement a été visité dans sa globalité.

La gestion du service a été confiée à « VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX » par la Communauté de Communes Loire-Aubance dans le cadre d'un contrat de type Affermage en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 conclu pour une durée de 12 ans (l'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2020 via 4 avenants).

Le rapport complet (qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal) est consultable en Mairie.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide DE DONNER ACTE du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance pour le service public d'assainissement non collectif.

**2021-06**

### **Comité Consultatif Enfance Jeunesse Modification du nombre de membres**

Madame Valérie **LE TENNIER**, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2020-65 de création des Comités Consultatifs.

Elle propose de modifier le nombre de membres Comité Consultatif « Affaires Scolaires » en passant de 3 à 4 membres non élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition. La composition du Comité Consultatif est donc la suivante :

<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>Élus</b>	Valérie <b>LE TENNIER</b>	Michel <b>BLOT</b>	Dany <b>BARREAU</b>	Aude <b>LODI</b>
	<b>Non Élus</b>	Marianne <b>ALARY</b>	Stéphanie <b>CRON</b>	Delphine <b>RENAUD</b>	Adèle <b>HERAULT</b>

### **Questions et informations diverses**

- ✚ Monsieur Patrice **BINET**, Conseiller Municipal, relance la Commune sur le projet d'installation d'un « foot truck » au bord de l'Aubance. L'ensemble des pièces nécessaires à son installation sera envoyé par mail par les services administratifs.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes décisions prises le mois dernier par la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance.
- ✚ Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de viabilisation de la ZAC du Grand Clos débiteront le 22 mars prochain.
- ✚ Afin d'anticiper le futur nommage des rues de la ZAC du Grand Clos, il est demandé à chaque élus de faire des propositions par thématique (à envoyer par mail à [accueil@saint-melaine-sur-aubance.fr](mailto:accueil@saint-melaine-sur-aubance.fr)).